



République Algérienne Démocratique et Populaire

Ambassade d'Algérie à Berne

**Allocution introductive de
M. El-Haoués RIACHE,
Ambassadeur d'Algérie en Suisse**

**Rencontre avec les représentants
du mouvement associatif algérien en Suisse**

Consulat Général d'Algérie à Genève,

Genève, le 31 janvier 2009

Monsieur le Consul Général

Messieurs les Présidents du mouvement associatif,

Mesdames et Messieurs,

Je tiens, en tout premier lieu, à vous remercier d'avoir bien voulu accepter notre invitation et honorer de votre présence cette première rencontre avec les distingués représentants du mouvement associatif algérien en Suisse.

Je tiens aussi à remercier M. Brahim Younés, notre Consul Général, pour nous avoir offert généreusement l'hospitalité.

Depuis ma prise de fonction au mois de septembre dernier, j'ai eu l'honneur et le plaisir de rencontrer quelques uns parmi vous et je me réjouis de l'opportunité qui m'est offerte aujourd'hui de partager ces moments avec l'ensemble des responsables du mouvement associatif algérien en Suisse.

Je voudrais, enfin, transmettre à M. Charles-Henri Favrod, le Président de la Fondation pour le patrimoine culturel algérien, nos sincères amitiés ainsi que nos ardents vœux de prompt rétablissement.

Comme je l'ai indiqué dans la lettre d'invitation, cette rencontre, initiée en étroite coordination avec M. le Consul Général, a pour but de poursuivre et d'approfondir le dialogue entretenu par nos prédécesseurs avec les représentants du mouvement associatif regroupant nos ressortissants vivant dans ce pays.

Dans cet esprit, je souhaite, à travers cette brève introduction, aborder trois axes possibles de réflexion et d'action communes.

Tout d'abord, je voudrais partager avec vous quelques appréciations sur certaines des caractéristiques qui me semblent distinguer la communauté algérienne établie en Suisse, et relever ce que ces caractéristiques pourraient suggérer comme pistes possibles de travail.

Ensuite, je procéderais à une présentation succincte de la politique gouvernementale en direction de notre communauté installée à l'étranger.

Enfin, j'aborderais quelques lignes d'action susceptibles de nous aider à mieux servir notre communauté, à aller à la rencontre de ses préoccupations et de la rapprocher davantage de son pays.

S'agissant du premier point, il me semble important de relever que notre communauté en Suisse n'est peut être pas importante en nombre, du moins par rapport à celles vivant en France, en Italie, en Espagne, en Belgique ou au Canada, mais elle se distingue, selon les indications disponibles, par son ancienneté, sa stabilité, sa forte intégration au pays d'accueil et surtout par le haut degré de qualification professionnelle d'un pourcentage substantiel de sa composante.

De fait, et sans trop solliciter les statistiques, que j'interprète d'ailleurs sous votre contrôle, il y a lieu de retenir que les 9300 ressortissants vivants légalement dans ce pays présentent les caractéristiques suivantes :

1. En termes de composition humaine, moins de 13% ont plus de 50 ans, 62% ont entre 18 et 50 ans alors que les jeunes de moins de 18 ans représentent pas moins de 23% du total, soit une majorité active et productive et une large frange d'une jeunesse montante,

2. En termes d'ancienneté, les statistiques suisses confirment que c'est une communauté dont l'installation dans ce pays remonte aux années de la guerre de libération et que même les flux d'émigration causés par la tragédie nationale n'ont pas substantiellement modifié sa composante. Les sources suisses indiquent qu'il y avait 4192 algériens légalement établis en 2007 contre 3522 en 1995, soit une augmentation de 670 nouveaux venus en 12 ans. Ces chiffres suisses excluent les binationaux, les demandeurs d'asile, qui sont actuellement au nombre de 505 ainsi que les irréguliers qui avoisineraient, selon nos estimations, forcément approximatives du fait de la nature de ce phénomène, les 300 personnes.

3. En termes d'intégration, pratiquement un algérien sur trois sur le total des résidents dans ce pays a acquis la nationalité suisse, alors que les mariages mixtes avoisinent les 1200. Si l'on part du postulat que les enfants des binationaux auront logiquement les deux nationalités, l'intégration, vue sous cet angle du moins, engloberait à moyen terme presque la moitié de la communauté légalement établie en Suisse,

4. En termes de compétences, et en excluant la frange des moins de vingt ans, un algérien sur dix parmi les résidents dans ce pays est détenteur d'un diplôme universitaire. C'est là un indicateur qui rapproche notre communauté en Suisse de la moyenne des taux diplômés universitaires/population globale dans les pays de l'OCDE pour les tranches d'âges de 24 à 64 ans. Cette moyenne se situe entre 13% et 18% pour des pays comme la république tchèque, la Slovaquie, le Portugal, l'Allemagne, l'Italie et même le Luxembourg. En Suisse, ce taux se situe à près de 23% (statistiques de l'OCDE pour 2002). En Algérie, ce taux serait de 7%, mais il n'y a malheureusement pas d'études récentes sur le sujet.

5. En terme de migration illégale, et sans vouloir minimiser ce fait et ses effets négatifs, celle-ci reste très marginale dans le paysage global de la migration illégale dans ce pays. En fait, ils sont autour de 300 personnes, comme indiqué plus haut, dans un ensemble estimé, en 2005, par l'Office fédéral des migrations à 100 000 et à 300 000 par les organisations humanitaires. Il n'en reste pas moins qu'il y a une claire volonté des autorités algériennes de prendre en charge cette frange de la population, d'alléger ses difficultés en lui faciliter le retour au pays, et ce en l'absence de perspectives de régularisation de sa situation dans le pays d'accueil et de décision d'expulsion.

6. En termes, enfin, d'organisation et de structuration, votre présence aujourd'hui témoigne des efforts méritoires consentis dans cette voie et atteste, tout autant, d'une volonté partagée d'aller plus en avant.

Chacune de ces caractéristiques est une réalité qui nous interpelle et nous suggère de prendre le temps d'y réfléchir, et ce dans une perspective de mieux répondre aux attentes de notre communauté et de raffermir davantage ses liens avec la mère patrie. J'y reviendrais dans le cadre du point trois.

S'agissant, en second lieu, de la politique gouvernementale en direction de notre communauté installée à l'étranger, question que chacun de vous suit de près, j'en suis convaincu, j'aimerais en rappeler les principales dimensions.

Il y a lieu, tout d'abord, de souligner toute l'importance qu'attache M. le Président de la République à la consolidation et à la densification des liens entre la communauté nationale à l'étranger et la nation toute entière. Il convient de rappeler, à cet égard, que depuis son élection en 1999, il a fait de la rencontre avec les nationaux établis à l'étranger et de l'écoute de leurs préoccupations et aspirations, une étape incontournable dans les programmes de ses visites à l'étranger.

Dans cet esprit, il a constamment instruit les institutions nationales d'être attentives et de répondre, autant que faire se peut, aux attentes légitimes de nos ressortissants établis à

l'étranger. Régulièrement, il insiste sur la nécessité de veiller sur la protection de leurs droits et la défense de leur dignité dans les pays d'accueil et de les associer, à travers leurs potentiels de compétence et d'investissements, au processus de développement du pays. Il l'a tout récemment encore rappelé dans son message au Forum des compétences algériennes à l'étranger qui s'est tenu à Alger au mois de décembre dernier.

En second lieu, il y a les mesures gouvernementales, mais aussi la réflexion engagée au niveau parlementaire en direction de la communauté nationale à l'étranger.

S'agissant d'abord des mesures gouvernementales, il est à souligner la création, au mois de juin dernier, d'un département au sein du ministère de la solidarité nationale et de la famille consacré exclusivement à la communauté nationale à l'étranger, ainsi que la mise en place, au niveau du ministère des affaires étrangères d'une nouvelle direction générale chargée également de cette même question. La prise en charge des préoccupations des algériens établis à l'étranger constitue aussi un volet essentiel dans le programme d'action du gouvernement que le parlement a adopté il y a moins d'un mois.

Le ministre de la Solidarité nationale, de la famille et de la communauté nationale à l'étranger a, dès son installation, initié une réflexion autour de la mise en place d'un certain nombre d'institutions destinées à développer les liens et l'interaction de la communauté nationale à l'étranger avec le pays. Parmi les mesures envisagées, il est à mentionner la création d'un observatoire de la migration, d'un conseil de la communauté nationale à l'étranger ainsi qu'une banque de donnée sur les compétences algériennes à l'étranger. M. Djamel Ould Abbés a aussi entamé un cycle de rencontres avec les représentants de la communauté nationale qui l'a déjà conduit, notamment en France et au Canada.

Au niveau parlementaire, le séminaire organisé sous l'égide de l'APN au mois de juin dernier, a mis en relief l'intérêt que portent les représentants du peuple à cette question. Cette rencontre, à laquelle avaient pris part de large segments de notre communauté à l'étranger, a permis aussi d'engager un débat fructueux sur le sujet et de dégager de nombreuses propositions d'action.

S'agissant justement de propositions d'actions, et c'est le troisième point de cette introduction, je souhaiterais vivement recueillir les vôtres pour ce qui est de la communauté algérienne en Suisse.

Pour ce qui nous concerne en tant que représentations diplomatique et consulaire, notre action s'articulera autour, entre autres, des six axes suivants :

1. Une sensibilisation permanente des autorités du pays d'accueil sur l'importance qu'occupent, à la fois, la communauté algérienne et la dimension humaine en général dans les relations entre les deux pays,
2. Une amélioration constante des services consulaires pour mieux servir notre communauté et la rapprocher davantage de son pays,
3. Un accompagnement du mouvement associatif dans ses initiatives économiques, culturelles et humanitaires en direction de la communauté algérienne en Suisse, de la mère patrie mais aussi du public suisse,
4. Un travail d'information et de mobilisation des membres de la communauté nationale autour des priorités politiques et économiques du pays. A ce sujet, je saisis cette heureuse occasion pour vous lancer un appel à l'effet de sensibiliser les membres de vos associations et tous les concitoyens dans votre entourage sur l'importance pour le pays des prochaines élections présidentielles et sur la nécessité pour chacun de veiller à son inscription sur la liste électorale et à l'exercice effectif de son droit de vote et de son devoir de citoyen.

5. L'encouragement d'actions culturelles, sportives et autres destinées à promouvoir la connaissance mutuelle entre nos très jeunes, l'interaction entre eux et la densification des opportunités de contacts avec l'Algérie. Je souhaite annoncer à cet effet le lancement prochainement d'une exposition culturelle itinérante à travers les cantons suisses.

Pour ce qui concerne le mouvement associatif, j'ai pu constater, depuis ma prise de fonction, et c'est à inscrire à votre actif, l'existence d'une multitude d'initiatives économiques, culturelles et humanitaires. Certaines sont déjà bien établies. Les unes comme les autres sont motifs à satisfaction et leurs animateurs, c'est-à-dire vous tous, sont assurément à féliciter. Elles constituent aussi des raisons encourageantes pour aller de l'avant et faire plus.

Ce plus, je le vois, pour ma part, dans vos propositions et dans les quatre idées suivantes, que je livre à votre réflexion, et qui ont trait, en particulier :

1 – au besoin de valoriser, sous différentes formes, la contribution de la communauté algérienne à la prospérité de la suisse, ceci bien entendu dans l'intérêt des cadres concernés eux-mêmes, mais aussi en reconnaissance aux écoles et universités algériennes qui les ont formés,

2 – à la nécessité de participer à la promotion d'une image positive de la communauté algérienne au sein de la société suisse, image parfois malmenée par la presse locale, sous des prétextes fallacieux liés aux délits de la petite délinquance, lesquels sont souvent attribués, sans preuves probantes, à des ressortissants algériens en situation irrégulière dans ce pays,

3 – à l'opportunité de contribuer, dans le contexte national actuel de réconciliation nationale, de consolidation de la paix et de la stabilité, d'ancrage de la démocratie et de l'Etat de droit et d'accélération du processus de développement, à la mise en relief de ces importantes transformations, notamment à travers l'utilisation par tout un chacun des divers supports, canaux et réseaux à sa portée.

4 – au besoin d'encourager la dynamisation organique du mouvement associatif en s'inspirant tout simplement des expériences réussies au sein de nos communautés dans d'autres pays.

Mesdames, Messieurs,

Ce sont là quelques réflexions que j'ai tenu à partager avec vous avec l'espoir de bénéficier de vos conseils et suggestions. Je souhaite conclure en vous renouvelant nos remerciements pour votre participation à cette rencontre.

Merci.

Genève, le 31 janvier 2009